

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 11

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196141>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vous racontez une anecdote qui se serait passée aux Etats-Unis dans le courant de l'été 1840, et dont le résultat aurait été le point de départ des diverses sociétés de tempérance.

Ce récit est peut-être vrai pour ce qui concerne l'Amérique, mais il existait antérieurement, en Suisse, une grande et importante Société de tempérance. Je veux parler de celle du Jura bernois.

Nous lisons en effet dans les n^{os} 2 et 6 de la *Bibliothèque populaire*, année 1836, le récit de la création de cette œuvre ainsi que l'appel pressant et chaleureux adressé par le comité à tout le peuple du Jura bernois.

Après l'exposé lamentable du mal causé par l'abus des boissons, nous y voyons que quelques personnes effrayées de cet état de choses forment une association en vue de lutter contre le mal envahisseur.

Les statuts de la nouvelle société, après avoir été sanctionnés par le Gouvernement, sont imprimés et répandus. Ils indiquent que la Société de tempérance a pour but de défendre non l'usage mais l'abus du vin et des boissons spiritueuses.

Si, d'une part, l'article en question laisse échapper une plainte amère de voir des communes entières et un grand nombre d'individus rester froids et indifférents, d'autre part, il annonce que déjà 23 communes ont pris part à cette œuvre, déjà onze sociétés locales se sont déclarées affiliées à la Société centrale et enfin plus de trois cents personnes ont, par leurs signatures, adhéré aux statuts.

Le deuxième article est simplement l'adresse de la Société de tempérance du Jura bernois à tous ses concitoyens, adresse qui se termine par ces mots : « O nos compatriotes, nous croyons à votre droiture et à votre patriotisme. Croyez avec nous à la vertu et à la force du Tout-Puissant. Notre cause est celle de la sagesse ; elle triomphera. »

A l'époque où parut cette adresse, la Société comptait 15 sous-sections. E. B.

En route pour le Japon !

Les voyageurs pour le Japon, en voiture !

Oh ! ne vous effrayez point. C'est à deux pas. Ce pays si intéressant, que Pierre Loti a mis à la mode, est — vous ne vous en doutiez guère ? — sur le passage de nos trams lausannois. Ils vous déposeront à sa porte même, à moins que vous ne préfériez vous y rendre à pied.

Expliquons-nous. Pour cette fois, le Japon c'est notre Casino-Théâtre, complètement transformé par les soins de la *Société pour le développement*, en vue d'une **grande fête japonaise**, qui aura lieu **mardi et mercredi prochains**. Le bénéfice de cette fête est destiné à des œuvres d'utilité publique et de bienfaisance ; cela seul en devrait assurer le succès.

Les quatre salles du théâtre seront occupées. La salle des spectacles, entr'autres, présentera un coup d'œil féérique. Agrandie de toute la surface de la scène, à laquelle elle sera reliée par un plancher recouvrant les fauteuils d'orchestre et le parterre, elle offrira aux nombreux visiteurs un espace où ils pourront circuler à l'aise. Dans le fond, un décor représentant un paysage du Japon. En avant et de chaque côté de la scène, d'élégants pavillons avec verandah, pour la musique et la vente de rafraîchissements. Le long du pourtour, décoré d'une façon très originale, des échoppes, où l'on trouvera tout un assortiment d'objets et de bibelots japonais — authentiques, s'il vous plaît. Nous n'en pouvons dire autant des gentilles vendeuses, mais, parés du costume japonais, leur grâce et leurs attraits, tout lausannois, se verront là sous un jour nouveau et — assure-t-on — très favorable.

Au milieu de la salle, des kiosques divers pour la vente de fleurs, de parfumerie, etc. Un pavillon aussi pour la poste. Celle-ci se chargera de la distribution immédiate des lettres et petits paquets dans toute l'étendue du rayon urbain.

Dans les salles du 1^{er} étage, nouvelles échoppes pour la vente, restaurant japonais, attractions et jeux divers, cinématographe, phonographe, ombres japonaises — ne pas confondre avec les ombres chinoises, bien connues. — Concerts dans les différentes salles, pendant toute la durée de la fête.

Depuis quelques semaines, plusieurs de nos peintres, de nos architectes, de nos décorateurs sont à l'œuvre, et ce que nous avons vu de leurs travaux promet merveilles.

Que personne ne manque une occasion qui ne se

représentera pas de si tôt. Lausannois, et vous tous, chers voisins, en route pour le Japon ! Il s'agit de bonnes œuvres, ne l'oubliez pas.

On a maintes fois cité des exemples de parenté fort bizarres, mais celui-ci nous paraît tout particulièrement amusant :

« Je me suis marié à une veuve qui avait de son premier mariage une grande fille dont mon père tomba amoureux, et qu'il épousa.

Ainsi mon père devint mon gendre, et ma belle-fille ma mère, puisqu'elle avait épousé mon père.

Quelque temps après ma femme eut un fils, qui fut le beau-frère de mon père, et en même temps mon oncle, puisqu'il était le frère de ma belle-mère.

La femme de mon père, elle aussi, devint mère à son tour d'un gros garçon, qui devint mon frère et mon petit-fils, puisqu'il était le fils de ma fille.

Ma femme était ma grand-mère, car elle était la mère de ma mère ; moi j'étais le mari de ma femme et son petit-fils aussi ; et comme le mari de la grand-mère d'une personne est son grand-père, je devins mon propre grand-père. »

Cherchez le..... grand-père.

Sous ce titre : *Montez pour la prière*, un journal de Londres publiait vers la fin de 1866 une caricature fort spirituelle.

On se rappelle une anecdote assez vieille déjà. Un épicier crie à son garçon qui est dans la cave : As-tu mouillé le tabac ? — Oui, patron. — As-tu mis de la poussière dans le poivre ? — Oui, patron. — As-tu mêlé du sable dans la cassonade ? — Oui, patron. — Eh bien alors, *monte pour la prière*.

C'est à cette anecdote que ce journal faisait allusion. Le roi de Prusse, placé au premier étage, crie à son ministre, M. de Bismarck, par un porte-voix : « Avez-vous annexé les duchés de l'Elbe ? — Oui, sire. — Avez-vous réuni la Hesse électorale à notre royaume ? — Oui, sire. — N'avez-vous pas spolié notre voisin, le roi de Hanovre, contre sa volonté et celle de son peuple ? — Certainement, sire, et par la volonté de Dieu. — Alors, c'est bien : *montez pour la prière*. »

Le plus beau châle du monde. — Vous plaît-il, mesdames, d'apprendre qui possède le châle le plus coûteux que l'on connaisse ?

C'est la duchesse de Northumberland. Elle a un châle qui lui a été offert par Charles X, roi de France — ce n'est donc pas d'hier — et a coûté cinq cent mille francs.

Ce châle, fait du poil d'une certaine espèce de chat de Perse, dont la fourrure est si fine et si élastique, qu'un poil isolé est à peine perceptible à l'œil nu, mesure plus de 7 mètres carrés. Il est possible de le comprimer dans une grande jatte à café.

L'impératrice de Russie possède un châle d'une très grande valeur, fabriqué et offert par les dames d'Orenbourg. Il a la finesse d'une toile d'araignée et peut être passé dans un anneau de mariage.

Pour fabriquer un châle cachemire véritable, il faut employer la toison de 10 chèvres et le travail de plusieurs hommes pendant six ou huit mois.

La reine d'Angleterre reçoit comme tribut annuel des chefs indigènes des Etats de l'Inde, trois paires des plus beaux châles de cachemire et douze châles parfaits en poil de chèvre.

Une noce en automobile. — Paris a vu passer, la semaine dernière, la première noce en automobile.

Elle a eu un succès fou.

Dans un landeau à pétrole était assise la mariée, revêtue du costume classique, avec ses garçons et demoiselles d'honneur. Un des proches parents était à l'appareil. Derrière suivaient avec peine les voitures, formant l'équipage ordinaire des cortèges nuptiaux.

La mariée était Mlle Ponson, fille d'un fabricant d'automobiles ; le marié, M. Minier, ébéniste-sculpteur.

Le mariage a été célébré à la mairie des Batignolles. Après la cérémonie, la noce, avec sa mariée en automobile, est allée déjeuner au Grand Casuel, Boulevard des Batignolles. La foule n'a cessé d'assiéger la porte du restaurant, attirée par cette nouveauté.

Selon la tradition, la noce s'est rendue au Bois de Boulogne, où elle a provoqué une sensation énorme.

On avait tout prévu : comme on n'avait pu mettre des rubans blancs au frontail des chevaux, on en avait orné les lanternes de l'automobile.

Eponge remplaçant la brosse. — Prenez une éponge bien lavée, dont vous faites sortir l'eau en la pressant à plusieurs reprises dans une serviette. Si vous la passez sur les habits dans le sens des poils, l'éponge enlève complètement la poussière du drap, du velours et de la soie du chapeau. Le peu d'humidité qu'elle conserve dissout les taches de nature débile, telles que la boue, la salive, le sucre, les confitures et beaucoup d'autres éclaboussures culinaires que la brosse ne peut enlever sans arracher le poil et sans substituer une large tache grasse à la petite tache maigre. — Une éponge d'un grain moyen, grosse comme les deux poings, qui peut rendre une infinité d'autres services, peut suffire pour remplacer toutes les brosses.

Une dame à nos lectrices : Il sera bientôt temps de mettre en place nos fourrures pour l'hiver prochain. Secouons-les, battons-les légèrement et après cela nous les rangerons dans une boîte fermant bien, et sur toutes les jointures de laquelle nous collerons du papier, afin qu'aucun insecte, si petit qu'il soit, ne puisse y pénétrer. Le plus souvent ces précautions élémentaires suffisent ; mais si nous craignons que la fourrure ne recèle quelques-uns de ces petits ennemis, nous répandrons dans le fond de la boîte, et avant de couvrir, un peu de poudre de pyréthre ; c'est le moyen certain de les détruire. Les mêmes moyens sont employés pour conserver, en été, tous vêtements de laine.

Mot de la dernière charade : Chardon. — Ont deviné : MM. L. J'espère ; Gendarmes, Nyon ; Blanc-Descombaz ; Baraldini-Martin, Troistorrents ; Gaud, Lausanne ; Linder, Montreux ; J. Métral, La Belotte ; L. Margot, Ste-Croix ; C. Progin ; L. Gleyre, Crissier ; L. Kiener, Montagny ; H. Girien, Etay ; E. Collet, Genève ; Delessert, V.-le-Château ; A. Vuillermet, Lausanne ; E. Thonney, Vuarrens. — La prime est échu à M. Blanc-Descombaz.

Boutades.

— Eh bien, ce pauvre Valcourt ne réussit pas comme ténor !

— Malheureusement, non ! Je l'ai rencontré hier, il a l'air panné.

— Il a pourtant de la voix : on prétend même qu'il a des notes très élevées...

— Oui, chez ses fournisseurs.

NOS DOMESTIQUES.

Monsieur entre à l'improviste dans son cabinet et trouve son domestique en train d'allumer un de ses meilleurs cigares.

Il ne peut s'empêcher de remarquer :

— Jean, je suis vraiment surpris...

— Oh ! pas tant que moi, monsieur, répond Jean sans sourciller. Je vous croyais bien fort !

L. MONNET

Lausanne — Imprimerie Guilloud-Howara